

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2019

Nombre de Conseillers	
en exercice :	23
présents :	11
votants :	13
Date de convocation	
19 novembre 2019	

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAL DE CHAISE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas BLANCHARD, Maire de la Commune de VAL DE CHAISE.

Présents :

M. BLANCHARD Nicolas M. MERMIER Gérard Mme REVIL-SIGNORAT Fabienne
M. DANTON Alain Mme SCHINDLER Rosemonde M. MERMIER François
M. LOSSERAND Hervé M. GAGNERON Ulrich, M. CHAPPELET Patrick,
M. DUCRUET Alain M. LADET Christian

Excusés

Mme MONGELLAZ Michelle pouvoir à P. CHAPPELET
M. ROSAY Jean-Jacques pouvoir à H. LOSSERAND

Absents

Mme KOURTCHEVSKY Joëlle M. MURAT Alexandre M. BRESSE Philippe
M. SAUVAGE Jean-Luc M. SOCQUET Pascal M. JOSSERAND Jean-Paul
M.TELLE Philippe M. CARRIER Marc Mme LE POCHER Alexia
M. JACQUEMONT Norbert

M. Christian LADET est nommé **secrétaire de séance**.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 18 novembre 2019, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué pour le 25 novembre 2019, à 18 heures, et peut délibérer sans condition de quorum, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Au cours de sa séance, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019
- **APPROUVE** la convention à intervenir avec le Trésor Public relative au recouvrement des produits locaux, telle que proposée.
- **PREND ACTE** du compte-rendu d'activités de la CCSLA pour l'année 2018.
- **DECIDE** d'octroyer, pour le projet de classe de neige, une subvention à hauteur de 50 € par enfant. Le montant de 2 050 € établi sur la base de 41 enfants sera ajusté en fonction du nombre d'enfants participant effectivement au séjour.
- **DECIDE** d'octroyer, pour le projet de classe de mer, une subvention à hauteur de 50 € par enfant. Le montant de 850 €, établi sur la base de 17 enfants, sera ajusté en fonction du nombre d'enfants participant effectivement au séjour.

- **DECIDE** de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et **ACCORDE** l'indemnité au taux de 50 % pour l'année 2019.
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un chauffeur durant la période hivernale avec l'entreprise MARTOIA TRAVAUX PUBLICS
- **APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux ou bons d'achats, pour un montant de 70.00 euros, aux agents titulaires et contractuels de plus de 6 mois,
- **APPROUVE** la modification d'un bail actuel sis au 176 rue de la République pour le mettre au nom des 2 époux et précise que le mobilier de cuisine doit rester dans les lieux.

Val de Chaise, le 05 décembre 2019
Le Maire, Nicolas BLANCHARD



Le procès-verbal intégral correspondant sera mis à disposition du public après avoir été approuvé par le conseil municipal.

Affiché le 5/12/2019 -

*affichage mairie 5/12/2019
donné aux Sec. techniques 18 ex 5/12*